

COLORANT POUDRE POUR RESINE DE COULEE ET D'INCLUSION EPOXY

Mars 2019

:: DESCRIPTION

Les COLORANTS POUDRE POUR RESINE DE COULEE ET D'INCLUSION EPOXY sont des colorants photoluminescents qui restituent dans l'obscurité la lumière captée au cours de la journée.

Ils peuvent être rajoutés dans la résine de coulée époxy à raison de 10-15% maximum en poids, selon la nuance recherchée.

:: DOMAINE D'APPLICATION

Coloration de la RESINE DE COULEE ET D'INCLUSION EPOXY.

:: CARACTERISTIQUES PRODUIT

Couleurs :	Aspect jour : Blanc jaunâtre Blanc verdâtre Blanc bleuté Rouge orange fluo Jaune fluo	Restitution fluorescente dans l'obscurité: Jaune vert Bleu vert Indigo Rouge orange Jaune
Conditionnement :	15 g	
Dosage :	10-15 % max. en poids	
Durée de luminosité mcd/m ² :	Au bout de 10 min.	Au bout de 60 min.
Jaune-vert	>350	>50
Bleu-vert	>300	>45
Indigo	>200	>35
Rouge orange	>170	>25
Jaune	>170	>25
Conservation :	12 mois minimum dans un endroit frais et sec, dans son emballage d'origine non ouvert.	

:: MISE EN ŒUVRE

Ajouter jusqu'à 5% en poids maximum de colorant à la RESINE DE COULEE ET D'INCLUSION EPOXY.

(A noter : 1 flacon = 17 g pour les couleurs, et 24 g pour le blanc).

Remuer le mélange pour répartir le colorant dans la résine.

:: SECURITE

Vous pouvez consulter les instructions relatives à la manipulation des produits et à leur élimination dans la dernière version de la fiche de données de sécurité et dans les fiches techniques correspondantes des Groupements des industries chimiques.

Les informations contenues dans le présent document, en particulier les recommandations relatives à la mise en œuvre et l'utilisation de nos produits, sont fournies en toute bonne foi et reposent sur l'état actuel de nos connaissances et notre expérience dans un cas normal. En raison de la diversité des matériaux et des substrats ainsi que des différentes conditions de travail, aucune garantie quant au résultat du travail ou à la responsabilité, quel que soit le rapport juridique, ne peut être fondée ni sur ces indications ni suite à un conseil verbal, à moins qu'une faute intentionnelle ou une grave négligence ne puisse nous être imputée. Dans ce cas, il faudra que l'utilisateur apporte la preuve qu'il a porté à notre connaissance par écrit, en temps voulu et de manière exhaustive, toutes les informations nécessaires à un examen objectif.

Les droits de propriété détenus par des tiers doivent impérativement être respectés. Toutes les commandes sont soumises à nos conditions générales de ventes et de livraison en vigueur. Les utilisateurs doivent impérativement consulter la dernière version de la fiche technique relative au produit concerné et qui leur sera remise sur demande auprès de nos services.